

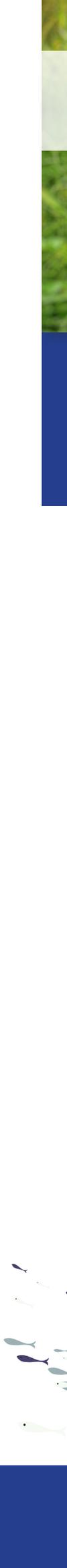


**Association des Fédérations de Pêche
et protection du milieu aquatique Centre - Val de Loire**

Rapport d'activité 2020



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
CENTRE - VAL-DE-LOIRE



Sommaire

Edito	3
Réseau associatif pêche en Centre - Val de Loire	4
L'association Régionale : objet et missions	4
Les indicateurs clés 2020.....	5
Les adhérents	6
Les tendances évolutives	8
Gouvernance	10
Les instances décisionnelles	10
La représentation interne	11
La représentation externe	11
Les grandes dates de 2020	10
Partenariats	12
L'agence de l'eau Loire-Bretagne	12
Le Crédit Mutuel du Centre	13
Ressources	14
Compte de résultats	14
Ce que finance la carte de pêche	15
La cotisation Pêche Milieu Aquatique	15
Gouvernance écologique	16
Développer le loisir pêche	18
Etudier, protéger et gérer	22
Promouvoir et communiquer	26



Serge
Savineaux

Président de l'Association
régionale des Fédérations de
Pêche Centre - Val de Loire



Mutualiser et coordonner les actions de l'Ar !

« L'association régionale continue d'œuvrer quotidiennement pour les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique. 2020 en est une nouvelle preuve avec une forte implication de notre structure dans l'accompagnement de la crise Covid-19, à la fois sur le volet des ressources humaines, comme sur les restrictions du loisir pêche ou encore le maintien des animations avec le grand public. L'idée était de pouvoir recenser l'information et de la transmettre aux mieux aux fédérations adhérentes et voisines, dans les plus brefs délais.

Comme vous le verrez dans notre rapport d'activité, d'autres sujets ont occupé l'année. Je pense au suivi ZNT qui s'est concrétisé en mai dernier et dont la décision de justice me réjouit même si l'investissement financier des pêcheurs est important. La cause est noble et nous ne lâcherons rien sur ce sujet ! Je pense également à un gros travail mené sur l'appel à projets de l'Ofb qui a finalement été refusé malgré tout notre investissement et l'intime conviction que la création d'un réseau de suivi de l'état hydraulique du linéaire des cours d'eau sensibles aux assècs en Centre - Val de Loire est une réelle nécessité. L'avenir ne devrait malheureusement pas me contredire.

Face à l'adversité, l'association a maintenu l'organisation des journées techniques régionales qui se sont déroulées dans le département des Deux-Sèvres. De nombreuses actions ont également été réalisées comme la création du bassin versant « Loire », la participation aux salons de Châteauroux et Clermont-Ferrand, la rédaction d'une Charte de l'écocitoyen au bord de l'eau ou encore la distribution de l'outil pédagogique « Eau, pêche et milieux aquatiques ».

Nous sommes maintenant tournés vers l'avenir. Les élections régionales viennent de se dérouler et c'est non sans un brin d'espoir que nous souhaitons pouvoir conclure un partenariat avec la prochaine mandature. Le lancement de l'étude sur le poids économique de la pêche de loisir en région Centre - Val de Loire, financée à 40 % par la région est un geste important qui nous laisse espérer dans un futur proche, une convention de partenariat identique à nos voisins de Nouvelle-Aquitaine ou Auvergne - Rhône-Alpes. En effet, les structures associatives de la pêche de loisir sont de vraies sentinelles pour les cours d'eau, et plus généralement l'eau et les milieux aquatiques. Elles participent grandement au développement touristique ou encore à la vie des territoires.

2020 est terminée, nous pouvons maintenant tourner la page et avancer, mais avant, je remercie chaleureusement tous nos partenaires qui ont maintenus leur niveau d'accompagnement durant cette période difficile pour tous : notre Fédération nationale de la pêche en France, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Electricité de France ainsi que le Crédit Mutuel du Centre. Sans eux, notre association ne pourrait fonctionner et n'aurait probablement pas surmonté cette crise sans précédent.

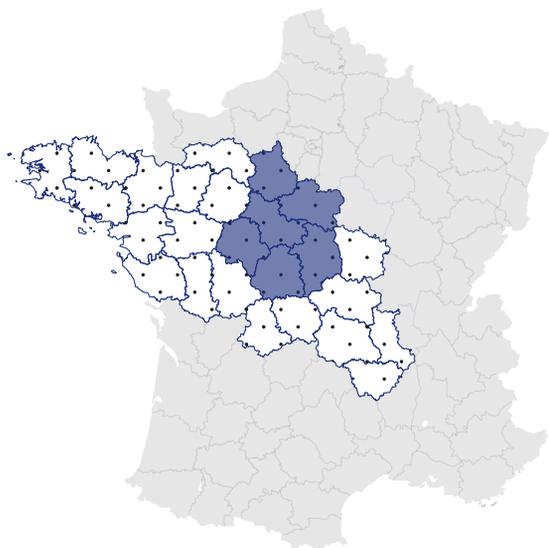
Bonne lecture et prenez soin de vous ! »

RÉSEAU ASSOCIATIF PÊCHE EN CENTRE - VAL DE LOIRE



L'association régionale : objet et missions

L'association des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Centre – Val-de-Loire regroupe les 6 Fédérations de la région Centre - Val-de-Loire.



Elle assure des missions de protection et de valorisation du milieu aquatique, de développement du loisir pêche, de coordination et de formation ainsi que de structuration et d'animation du réseau.

Elle travaille également sur la concertation entre les Fédérations membres et la coordination de leurs actions au niveau de la région Centre – Val-de-Loire.

À cette fin elle est chargée :

- d'assurer une liaison entre les structures adhérentes,
- de contribuer à la protection de la biodiversité aquatique,
- d'étudier tous dossiers d'intérêt régional pour la pêche de loisir,
- de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche,
- de développer le tourisme pêche en région Centre - Val de Loire,
- d'oeuvrer pour la protection du milieu et la gestion des ressources piscicoles,
- de mener des actions d'information et de communication,
- de favoriser la mutualisation des moyens,
- d'assurer une interface technique et politique,
- de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales,
- de promouvoir et réaliser des actions pédagogiques,
- de mettre à disposition des outils d'innovation,
- de moderniser le loisir pêche,
- de labelliser des parcours de pêche adaptés à tous !



11 108 km
de cours d'eau

2 200 ha
de plans d'eau

221
Associations Agréées
pour la pêche et la
protection du milieu
aquatique (AAPPMA)

6
Fédérations
Départementales
(FDAAPPMA)

1
Association
Migrateurs

44
Salariés

90
Bénévoles élus membres
des conseils d'administration
des fédérations





Les indicateurs clés 2020

Quelques indicateurs pour appréhender la pêche de loisir en région Centre - Val de Loire.

**En exposant, vous retrouverez les chiffres 2019.*

Plus d'1,5 millions de pêcheurs dans l'hexagone !

94 767 ^{89 297} pêcheurs
cartes de pêche délivrées

sur www.cartedepeche.fr

Site officiel d'adhésion aux AAPPMA

dont **43 970** ^{45 954} cartes majeures ou interfédérales

19 209 ^{17 675}
moins de 18 ans

7 166 ^{6 356}
femmes

35 ³²
parcours labellisés

dont **3 241** ^{3 052}
cartes découverte femme

127 ¹²⁶
hébergements qualifiés

185
gardes pêche particuliers

424 ⁸⁹⁸
animations dispensées

237 ²¹⁰
procès verbaux établis
au titre de la loi pêche

5 147 ^{11 824}
personnes initiées à la pêche et
sensibilisées à la préservation des
milieux

19 458
contrôles



La pêche associative de loisir en France dépasse les 2 milliards d'euros d'impact économique.

443 227 euros
investis dans le cadre de la convention de partenariat des fédérations départementales avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

40 829 euros
investis dans le cadre de la convention de partenariat de l'association régionale avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.



Les adhérents

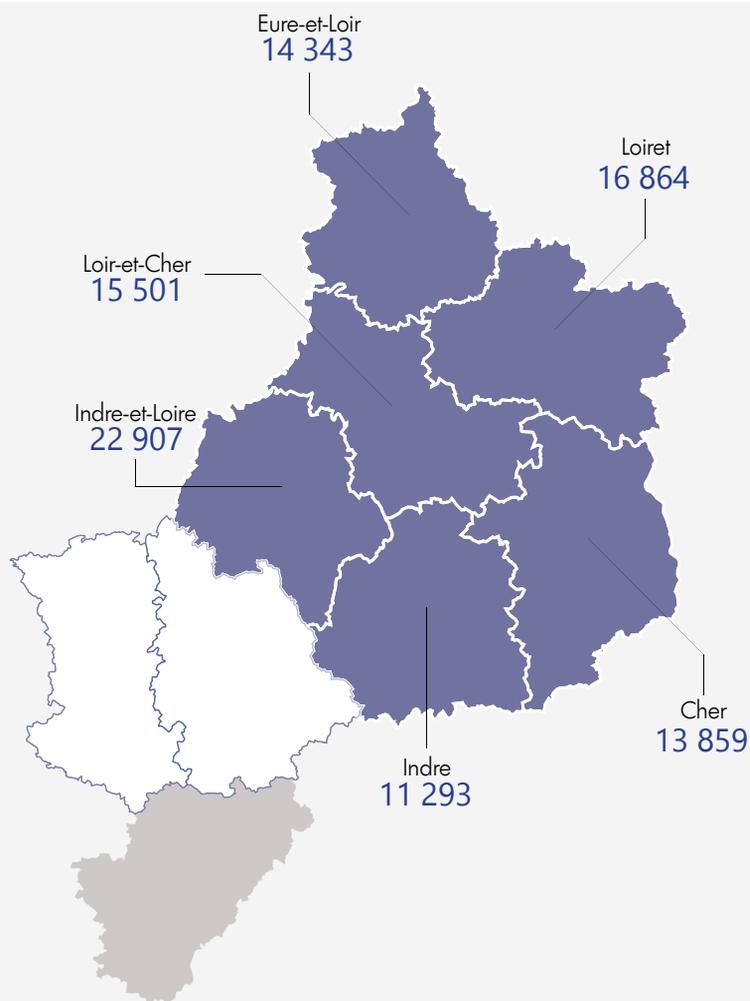
Après deux années de baisse considérable avec près de 8 000 pêcheurs en moins, l'année 2020 est exceptionnellement à la hausse. Près de 5 000 pêcheurs supplémentaires sont comptabilisés sur le territoire Centre - Val de Loire, ce qui représente plus de 7 % d'augmentation.

L'hémorragie semble donc se stopper. Les cartes journalières ont connu une forte augmentation de +34 %, les cartes mineures de +13 % et les cartes hebdomadaires de +26 %. Le signal est également au vert concernant les cartes découvertes avec une augmentation de 7 %.

En contrepartie, Les cartes majeures et interfédérales diminuent dans la majorité des départements de la région à l'exception du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire qui voient la vente des cartes interfédérales augmenter respectivement de 1 et 3 %.

Chiffres cartedepeche.fr

94 767 contre 89 297 en 2019



Les tendances évolutives

Après une forte érosion des effectifs en 2019, l'année 2020 vient déjouer tous les pronostics élaborés dès le premier confinement. Il convient de noter que sur les deux régions : Centre - Val de Loire et Poitou-Charentes, le nombre d'adhérents est équivalent aux chiffres de 2012. Au vu de la situation actuelle du système associatif en France, il convient de se réjouir de cette stabilisation.

En région Centre - Val de Loire, les Fédérations d'Indre-et-Loire (12 %), du Loir-et-Cher (14 %) et du Loiret (8 %) connaissent une forte augmentation de leurs adhérents. Les Fédérations de l'Indre (5 %), du Cher et d'Eure-et-Loir (1 %) augmentent également.

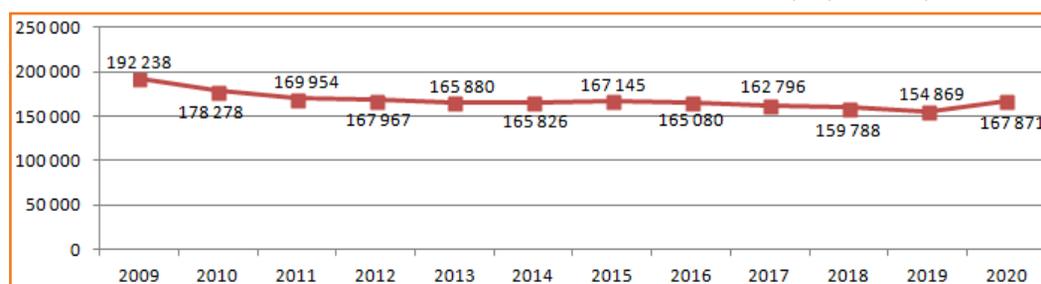
A la lecture du tableau ci-dessous, les chiffres sont globalement réjouissants, les cartes journalières grimpent de 17 % en Eure-et-Loir à 46 % en Loir-et-Cher. Les cartes hebdomadaires augmentent également de 14 %, en Eure-et-Loir à 37% dans les départements du Cher, Loir-et-Cher et Loiret. Cet effet est visible sur les cartes mineures avec 1 % d'augmentation dans l'Indre, et jusqu'à 26% en Indre-et-Loire. Ces augmentations sont aussi présentes sur les cartes découvertes passant de + 15 % dans le Loiret à + 32 % en Indre-et-Loire, à l'exception du Cher (- 19 %) et de l'Eure-et-Loir (- 10%). Seul bémol à retenir, c'est la diminution des cartes majeures et interfédérales qui se concrétise par une perte sèche de 2 000 pêcheurs, mettant en évidence, le développement des autres produits, cette année.

FD	Carte annuelle interfédérale		Carte annuelle personne majeure		Carte annuelle promotionnelle découverte femme		Offre d'automne		Carte hebdomadaire	
	2020	Variation	2020	Variation	2020	Variation	2020	Variation	2020	Variation
18	3304	-9,40	3625	-3,97	555	-1,77	144	-	263	36,98
28	2923	-5,37	2955	-6,93	382	5,52	165	-	141	13,71
36	2462	-3,87	3397	-5,64	478	3,69	102	-	269	19,03
37	6213	3,02	4576	-5,20	724	18,30	232	-	467	14,74
41	3467	-0,94	3230	-3,32	525	4,79	119	-	332	37,19
45	3924	-6,84	3894	-6,03	577	4,91	0	-	349	36,86
	22293	-3,24	21677	-5,18	3 241	6,23	762	756%	1 821	25,93

FD	Carte annuelle personne mineure		Carte annuelle découverte -12 ans		Carte journalière		Pass pêche		TOTAL*	
	2020	Variation	2020	Variation	2020	Variation	2020	Variation	2020	Variation
18	1201	6,85	1687	-18,86	3080	39,30	0	-100,00	13 715	0,90
28	1217	9,25	1991	-10,15	4409	17,23	160	29,03	14 018	1,28
36	1008	1,00	1222	14,85	2149	34,73	192	-15,04	10 999	4,66
37	1807	26,10	2522	32,04	5681	30,69	578	42,01	22 097	12,31
41	1390	17,00	1792	19,47	4328	46,66	274	13,22	15 108	13,71
45	1375	10,44	1997	14,90	4545	41,81	145	-43,14	16 719	8,49
	7 998	12,62	11 211	6,70	24 192	33,88	1349	-6,71	92 656	7,35

* l'offre d'automne et les pass pêche ne sont pas inclus dans le total.

Evolution des adhésions
Centre - Val de Loire
et Poitou-Charentes





GOUVERNANCE



Les instances décisionnelles

Le bureau



Président
Serge Savineaux
(41) Loir-et-Cher



Trésorier
Patrick Léger
(36) Indre



Secrétaire
Denis Legret
(28) Eure-et-Loir



Vice-président
Jacky Marquet
(37) Indre-et-Loire



Trésorier adjoint
Christian Stephan
(18) Cher



Secrétaire adjoint
Dominique Tinseau
(45) Loiret

Le conseil d'administration



Membre
Mathieu Labrousse
(16) Charente



Membre
Jean-Michel Grignon
(79) Deux-Sèvres



Membre
Francis Bailly
(86) Vienne



Administrateurs



- Fédération de Charente
- Fédération d'Eure-et-Loir
- Fédération de l'Indre
- Fédération d'Indre-et-Loire
- Fédération du Loir-et-Cher
- Fédération du Loiret
- Fédération des Deux-Sèvres
- Fédération de la Vienne

- Yves Morinet
- Jacques Goupil
- Jean-Marc Taupin
- Alain Marnay
- Jean-Claude Tevenot
- Abel Martin
- Philippe Courtin
- Christian Delavault
- Jean Antigny



La représentation interne

FNPF

Serge Savineaux

(41) Loir-et-Cher

5ème Vice-président

Membre de la commission

promotion, communication

Responsable de la commission pêche professionnelle

Membre de la commission technique

Spécialisée pêche amateur aux engins et filets (titulaire)

Membre du groupe de travail comité national de labellisation

Christian Stephan

(18) Cher

Administrateur

Membre de la commission législation, réglementation, statuts

Membre de la commission budget et suivi financier

Spécialisée pêche amateur aux engins et filets (suppléant)

Denis Legret

(28) Eure-et-Loir

Administrateur

Membre de la commission budget et suivi financier

Membre de la commission développement du loisir pêche

Membre du groupe de travail produits

Responsable des groupes de travail carte de pêche et

cartedepeche.fr

SNSAPL

Patrick Léger (36) Indre - Trésorier adjoint

Dominique Tinseau (45) Loiret - Membre

EHGO

Président

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Vice-président

Christian Stephan (18) Cher

UFBLB

Vice-président

Serge Savineaux (41) Loir-et-Cher

Trésorier

Patrick Léger (36) Indre

Secrétaire adjoint

Jacky Marquet (37) Indre-et-Loire

ARB

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Isabelle Parot (41) Loir-et-Cher

La représentation externe

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Conseil d'administration

Jean-Paul Doron (61) Ome

COMITÉ DE BASSIN

Séances plénières

Jean-Paul Doron, (61), Denis Legret (28),

Lionel Martin (43), Jérémy Grandière (35),

Jean-Yves Moëlo (Personne qualifiée)

Commission Finances et Programmation

Jean-Paul Doron (61) Ome

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Commission Planification

Jean-Paul Doron (61) Ome

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Commission Communication et action internationale

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Commission Littoral

Commission Inondations, plan Loire

Commission Milieu naturel

Jean-Paul Doron (61) Président, Denis Legret (28), Jean-Michel Grignon (79), Alain Dieu (72), Jérémy Grandière (35), Lionel Martin (43)

COMMISSIONS TERRITORIALES

Loire Moyenne

Denis Legret (28) Eure-et-Loir

Mayenne Sarthe Loir

Denis Legret (28) Eure-et-Loir, Jean-Paul Doron (61) Ome

COGEPOMI

Roland BENOIT (44) Loire-Atlantique

Jacky MARQUET (37) Indre-et-Loire

Gérard GUINOT (03) Allier

Lionel MARTIN (43) Haute-Loire

COMMISSION DE BASSIN POUR LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

Jacky Marquet (37) Indre-et-Loire - Titulaire

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA REGION CENTRE - VAL-DE-LOIRE

Abel Martin (45) Loiret



LES GRANDES DATES DE 2020



Campagne de communication régionale
Spot TV pour annoncer la mensualisation



Participation au Carrefour National de la Pêche en France et au 24ème Salon de la Pêche de Châteauroux

JANVIER-FÉVRIER



Parcours labellisés
Pocé-sur-Cisse (37)

Session vidéo
Prises de vues
Cher (18)



Formation
QGIS - logiciel de cartographie

Réunion administrative
DUER

MARS

JUIN



Session vidéo
Prises de vues
Indre-et-Loire (37)

Assemblée générale
Visioconférence

Formation
Pêche électrique
Blois (41)



Appel à projets OFB
Suivi des assecs

Dôle technique
Lancement du projet
IPR / ME

Convention Edf
Signature
Orléans (45)

**Journées
Techniques
Régionales 2020**
Deux-Sèvres (79)
Entre Creuse et
Indre - partenariat
avec Edf sur Eguzon

**Labellisation des
parcours de pêche**
Cepoy (45)
Douchy (45)

Outil pédagogique
Création d'un
Bassin versant

**Poids économique
de la Pêche en Centre
- Val de Loire**
Clôture de la
consultation
Choix du cabinet
Alliances



JUILLET



SEPTEMBRE



OCTOBRE



NOVEMBRE-DECEMBRE



PARTENARIATS



L'agence de l'eau Loire - Bretagne



« L'agence de l'eau Loire-Bretagne est le partenaire majeur des fédérations de pêche »
Denis Legret, secrétaire de l'Afpcvl

Depuis 2013, l'agence de l'eau Loire-Bretagne dispose d'un partenariat avec l'association régionale. Ce rapprochement offre la possibilité de réaliser des actions de sensibilisation dans le but de promouvoir et valoriser la politique de l'eau, favoriser l'émergence et la consolidation d'une culture autour de la préservation de la ressource en eau et de susciter l'intérêt et la participation des citoyens et des acteurs du monde de la pêche. En 2019, des réflexions communes ont amené l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'union des fédérations du bassin Loire-Bretagne et l'association régionale à se rapprocher et à rédiger une convention tripartite pour la période 2019 à 2021. Dans ce cadre, l'union de bassin a conduit des opérations de concertation et de coordination d'actions opérationnelles pour les Fédérations départementales.

L'association régionale continue quant à elle, en priorité, d'informer et sensibiliser aux enjeux du Sdage avec un focus apporté à la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Les actions sont nombreuses et disparates allant de la création d'un bulletin d'information semestriel, à l'organisation de journées techniques régionales orientées vers la continuité écologique ou encore la création d'outils pédagogiques ainsi que la rencontre du grand public sur des salons comme à Châteauroux. Depuis 2019, quelques actions s'organisent sur l'intégralité du bassin Loire-Bretagne, soit 36 fédérations. L'objectif est d'apporter un service supplémentaire aux fédérations et de les accompagner le cas échéant dans les actions. L'aide financière de l'agence permet de maintenir sans nul doute, un permanent au sein de l'association.



La Fédération nationale de la pêche en France

La Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF) est la structure qui représente la pêche en eau douce et la protection du milieu aquatique français. Elle accompagne aujourd'hui, la majeure partie du fonctionnement de l'association et participe financièrement aux principaux projets menés par l'association régionale. Elle organise également depuis deux ans, des réunions regroupant l'intégralité des associations régionales et unions de bassin de France afin d'évoquer les différents sujets d'actualité. Cela permet d'avoir un discours uniforme sur l'ensemble du territoire.

« Le SYNDICAT NATIONAL DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE DE LOISIR promeut et défend les intérêts de ses adhérents dans le champ du social. Il est le garant de la réussite de la convention collective dans les structures associatives
L'association régionale remercie le syndicat pour son accompagnement, sa veille juridique et sa disponibilité durant cette période inédite. »
Patrick LEGER, trésorier de l'Afpcvl



L'APPLICATION MOBILE CRÉÉE PAR DES PÊCHEURS, POUR DES PÊCHEURS

« C'est en cherchant de nouveaux parcours de pêche que nous avons eu l'idée de créer l'application Fishing Trail. Nombre de pêcheurs passionnés, comme nous, ont perdu des journées entières à chercher des lieux de pêche. Nous avons tous constatés le manque d'informations au bord de l'eau : « Ce parcours est-il réciprocaire, où dois-je payer une carte supplémentaire ? », « Où se trouve le détaillant d'articles de pêche le plus proche ? », « Est-ce que je peux

pratiquer la pêche de la carpe de nuit sur cet étang ? »

La qualité et la précision des informations dont nous avons besoin pour pratiquer notre loisir sont des éléments indispensables pour nous permettre de ne pas passer à côté de notre partie de pêche. »

Sébastien Legendre, fondateur de Fishing Trail

Cette application permet la géolocalisation des parcours de pêche de la région Centre - Val de Loire et finalement de la France et du monde entier. Nous pouvons également retrouver les professionnels du monde halieutique. Des milliers de spots, des magasins d'articles

de pêche, des moniteurs, des hébergements, et des sites de pêche privés sont également référencés sur cette application.

Grâce au système de filtre vous pourrez affiner votre recherche de façon très précise afin de gagner beaucoup de temps pour la préparation de vos prochaines sorties de pêche et la fonction GPS vous permettra de vous conduire directement au bord de l'eau.



Crédit Mutuel du Centre

Par cette convention, le Crédit Mutuel du Centre soutient les actions de développement et de valorisation de la pêche en région Centre - Val de Loire et plus globalement de la marque Génération pêche. Une multitude d'actions de communication sont menées et un dispositif 50/50 a été créé pour accompagner les pêcheurs dans l'ouverture d'un compte bancaire.

Le CMC apporte également sa contribue financière au fonctionnement de l'association.

Cerfrance

En 2020, l'association régionale a sélectionné Cerfrance afin d'administrer la gestion de ses comptes. Son historique en matière d'expertise comptable devrait permettre d'assurer une bonne tenue des comptes ainsi qu'une gestion prévisionnelle de qualité. Cette entreprise prend le relais de la Fédération de l'Indre et notamment de Marie-Christine ROSE qui a fait valoir ses droits à la retraite en 2020.

Cette modification devrait permettre à l'association de respecter toutes les normes professionnelles et mieux appréhender les évolutions réglementaires.

« La comptabilité est essentielle au bon fonctionnement d'une association. »

Nausikaa BIENVENU, responsable comptable

La convention de partenariat entre Edf et l'Apfcvl vise à affirmer la coopération la plus large possible en faveur de l'information, la communication et la sensibilisation du grand public.

« Une telle convention permet à Edf de contribuer au soutien et au développement d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques ! »

Yann Lebrogne, responsable communication

RESSOURCES

Compte de résultat 2020

Cette année 2020 est dans la continuité économique des années précédentes avec un résultat négatif de 6 106,80 euros.

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement diminué en lien avec la crise sanitaire. L'annulation du congrès 2020 et l'organisation de nombreuses visioconférences en remplacement des réunions physiques ont permis d'économiser quelques euros.

Le chômage partiel a également compensé la perte d'activité de mi-mars à mi-avril. Peu d'investissement cette année à l'exception de l'acquisition d'outils informatiques nécessaires pour le bon fonctionnement du télétravail : ordinateur portable Dell et téléphone portable Samsung.

Il convient aussi de rappeler que suite au départ en retraite de Marie-Christine ROSE, comptable de la Fédération de l'Indre qui gérait l'intégralité de la comptabilité de l'association régionale, nous avons décidé de faire confiance à Cegeco, racheté par Cerfrance. L'année 2020 est donc la première année de gestion comptable par cette entité. Force est de constater que le travail reste professionnel et adapté à notre fonctionnement. Par ailleurs et pour plus de praticité, la gestion de la paie a également été transférée chez Cerfrance. Le contrat avec Inexpaie a donc été arrêté, fin décembre 2020.

Concernant 2021, le budget prévisionnel reste constant. Nous continuerons nos actions auprès des adhérents étant entendu que nous rechercherons comme toujours le meilleur rapport qualité/prix, pour les commandes groupées. L'objectif est de satisfaire nos engagements auprès des différents financeurs de l'association : Fédération nationale de la pêche en France, agence de l'eau, crédit mutuel du centre et électricité de France. Le principal investissement réside en l'acquisition d'un serveur NAS favorisant le travail à distance et par conséquent, la visioconférence. La vigilance reste importante pour maintenir le niveau de nos actions sans se mettre en difficulté financièrement.

Patrick LEGER, trésorier de l'Afpcvl

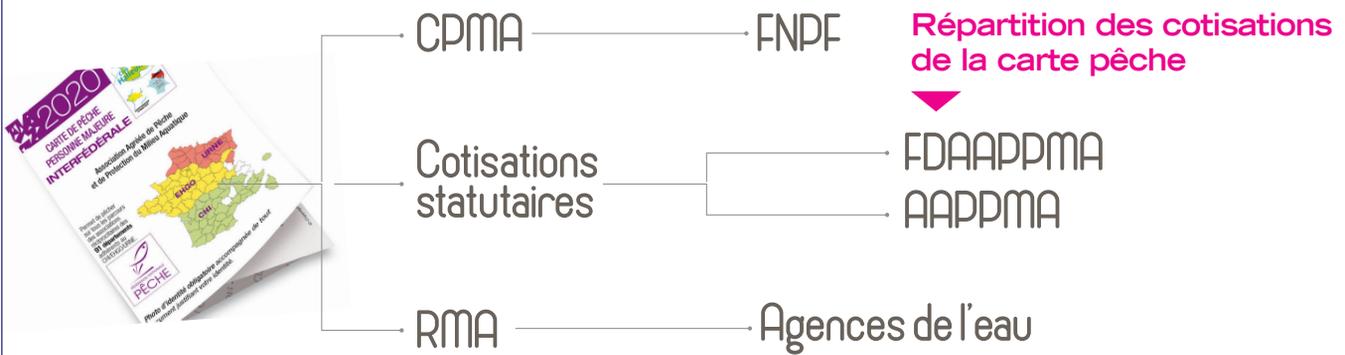
Produits & Charges

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 500,00	7 500,00
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	78 950,11	66 609,29
Versements des fondateurs ou cons. dotat. consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Médécats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	10 085,50	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	76 217,85	95 889,50
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	172 753,46	169 998,79
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22,05	85,08
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	22,05	85,08
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES PRODUITS	172 775,51	170 083,87
DÉFICIT (2)	6 106,80	10 419,91
TOTAL GÉNÉRAL	178 882,31	180 503,78

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats d'autres d'approvisionnements	37 839,36	59 935,46
Autres achats et charges externes *	76 230,47	48 994,39
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	225,14	228,01
Salaires et traitements	45 443,74	41 182,65
Charges sociales	17 053,81	16 900,52
Dotations aux amortissements, dépréciations	2 078,16	1 545,28
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	11,63	11 717,47
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (1)	178 882,31	180 503,78
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL DES CHARGES	178 882,31	180 503,78
EXCÉDENT (2)		
TOTAL GÉNÉRAL	178 882,31	180 503,78



Ce que la carte de pêche finance



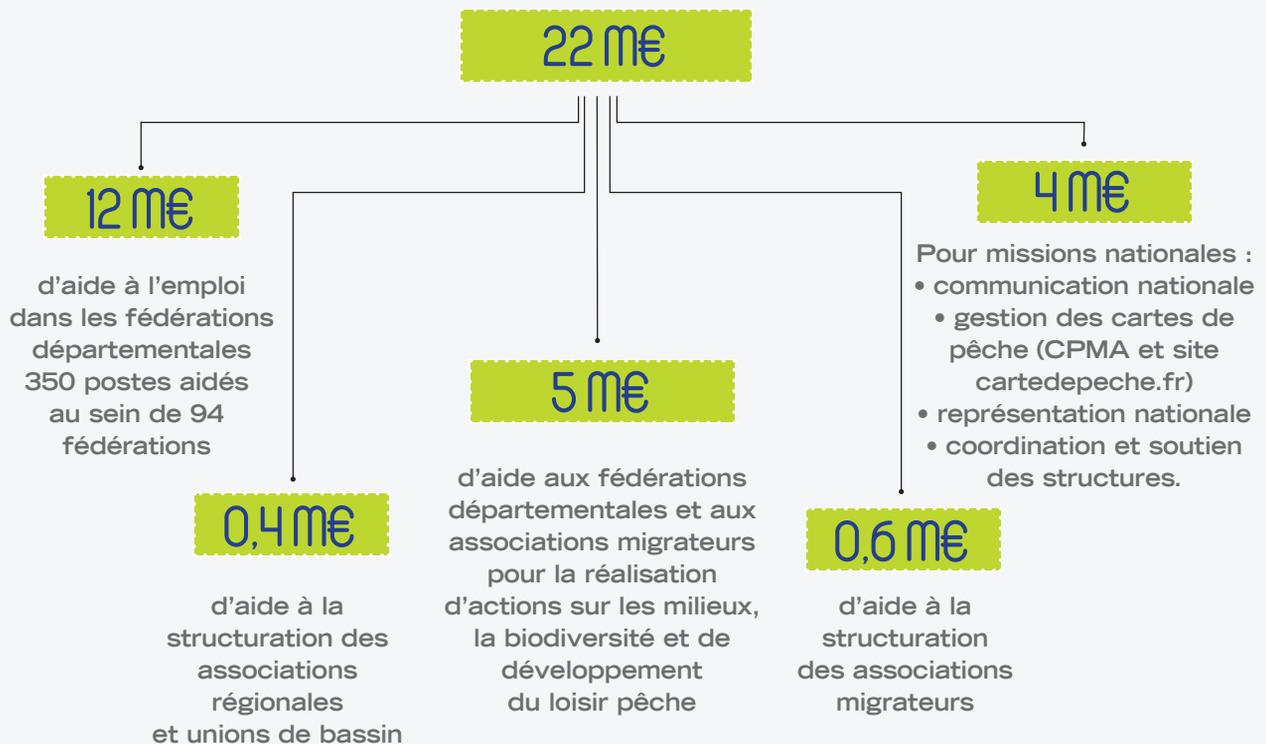
Une année 2020 pas comme les autres

Cette année marque une forte augmentation des effectifs avec des adhésions qui atteignent le niveau de 2017, notamment grâce aux cartes journalières. Financièrement, cette année se veut à l'équilibre.



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques

Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



PÊCHE & GOUVERNANCE

ÉCOLOGIQUE



Un SDAGE en révision

Au moment du premier confinement, le Comité de bassin a dû mettre en pause ses travaux de révision du Sdage, dans sa version 2022-2027. Ceux-ci ont repris au cours du mois de mai pour s'achever début juillet, avec les examens finaux des différents chapitres en Commission planification.

Le projet de Sdage Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures ont été adoptés, lors de la séance plénière du jeudi 22 octobre 2020. Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées de mars à septembre 2021. L'adoption ne doit pas faire oublier les échanges tendus et la tension croissante des débats tout au long de l'année, jusqu'aux derniers instants avant le vote final, cristallisés notamment autour du chapitre 7 portant sur la gestion quantitative. La révision du classement des zones nodales a également exacerbé les tensions entre les différents collèges de représentants et catégories d'acteurs. Les représentants des agriculteurs et des industriels ont dénoncé des mesures inhibant sérieusement, selon eux, toute perspective de développement économique ; les représentants APNE ont dénoncé des mesures qu'ils jugent insuffisantes pour l'atteinte des objectifs de bon état écologique ; les représentants des collectivités ont critiqué un Sdage trop technocratique et revendiquent plus de liberté dans les territoires ; les représentants de l'Etat répondent à leurs obligations administratives, notamment d'approbation des documents à échéance. Chacun finalement, tant du côté des usagers économiques que des collectivités, défend de manière partisane son usage de la ressource et droit de tirage ainsi que ses propres intérêts : réfutant la raison de son mandat au comité de bassin, à savoir contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau ; niant le principe fondamental que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ; oubliant que la protection, la mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

La conférence de bassin

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les structures associatives de la pêche de loisir se sont réunies dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat.

Ainsi, la conférence annuelle de bassin fut l'occasion de faire le bilan des partenariats avec premièrement celui de l'union de bassin et de l'association régionale Centre - Val de Loire puis un bilan global des Fédérations avec la valorisation de plusieurs actions réalisées en 2019 :

- La restauration de la continuité écologique de la Sumène (seuil du Cros) par la FDAAPPMA de Haute-Loire.
- Le suivi des assecs en Vienne par la FDAAPPMA86.
- Une action de communication de la Fédération du Morbihan sur le marquage et le suivi des saumons.

De nombreux sujets ont également été évoqués comme les priorisations du 11^e Programme d'intervention, la centralisation des données DCE ou encore différents sujets techniques tels que ADNe, DiadES, Mulet, IPR, suivis thermie & cyanobactéries.

Vous retrouverez toutes les présentations de la journée sur le drive de l'union de bassin :

<https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1GZVbmy7nNx-2xdk0BPjwrXSjnwrXvU5u>





Un appel à projets de l'Ofb

L'Office français de la biodiversité (OFB) a lancé un appel à projets « MobBiodiv'2020 ». Les associations comme les fédérations ont un rôle important dans la protection de l'environnement et l'accompagnement de la société vers la préservation et la reconquête de la biodiversité.

L'objectif de cet appel à projets, doté de 4 millions d'euros, est de permettre aux associations agréées au titre du code de l'environnement de soumettre des projets d'actions concrètes en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité.

Les thématiques éligibles :

- Restaurer, protéger les écosystèmes et leurs fonctionnalités ;
- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des territoires ;
- Optimiser les systèmes économiques et financiers pour allier développement économique et préservation de la biodiversité ;
- Faire progresser le savoir, l'apprentissage et l'innovation en faveur de la préservation de la biodiversité.

L'association régionale a adressé une réponse avec un projet intitulé : Création d'un réseau de suivi de l'état hydraulique du linéaire des cours d'eau sensibles aux assecs en Centre – Val de Loire.

Compte tenu des sécheresses récurrentes et amplifiées par l'augmentation des températures et un besoin toujours croissant d'eau en période d'étiage, il nous semble encore aujourd'hui, nécessaire de mener un travail de suivi indépendant, de l'écoulement des linéaires de cours d'eau, sur les bassins sensibles de la région Centre – Val de Loire. Le suivi actuel existant ne peut pas, de par son maillage, permettre une vision suffisamment fine des enjeux locaux notamment en termes de restauration de milieu, de suivi de l'impact du changement climatique et d'évaluation des seuils de crise d'alerte permettant d'aboutir à des arrêtés départementaux. Ainsi, durant la période d'étiage, de mai à septembre, notre réseau souhaitait organiser des campagnes bimensuelles d'observation de l'état hydraulique du linéaire hydrographique.

La création de ce réseau permettrait de mieux utiliser l'expertise « terrain » de nos structures, d'améliorer les connaissances sur les milieux,



d'intégrer les observations pour demander des arrêtés de restriction de la pêche de loisir sur certains bassins versants et de communiquer en temps réel sur la situation des cours d'eau auprès du grand public. Les observateurs classeraient ainsi l'état de l'écoulement en cinq catégories distinctes (débordement, écoulement visible acceptable, écoulement visible faible, écoulement non visible et assec). Cette observation serait complétée par une mesure effectuée au courantomètre permettant de mesurer la vitesse d'écoulement de l'eau.

L'idée est d'être complémentaire et de réaliser un suivi indépendant des services de l'Etat. Deux approches étaient proposées : des mesures ponctuelles par point ainsi que des suivis de linéaires d'assec ou en rupture d'écoulements.

La période s'étendrait du 1er mai au 30 septembre avec 5 passages par station afin d'aboutir à une cartographie régionale actualisée tous les mois en période d'étiage. L'Afpcvl assurerait le développement des outils numériques d'accès aux données afin de contribuer à la mise à disposition et à la diffusion de ces données complémentaires favorisant la compréhension des étiages estivaux ainsi que la production des bilans, synthèses, indicateurs, rapports et supports pluri-médias.

En région Centre – Val de Loire comme partout en France, les récents étés sont marqués par une hydrologie particulièrement faible. L'objectif était d'assurer un suivi récurrent sur les cours d'eau, d'alerter les pouvoirs publics au plus tôt dans la saison et banqueriser des données en lien avec le changement climatique. Force est de constater qu'actuellement l'anticipation n'est toujours pas évidente.

Le déploiement de ces nouvelles observations devait nous permettre d'augmenter notre connaissance et d'être plus réactif face aux enjeux du changement climatique. Mieux connaître, c'est anticiper les effets du changement climatique pour mieux préserver la biodiversité.

Ce projet a finalement été refusé mi-octobre 2020.

DES RESSOURCES POUR DEVELOPPER



La labellisation des parcours de pêche

35

parcours labellisés

133

hébergements qualifiés

Comité régional de labellisation



Membre
Jean-Marc
Taupin
(36) Indre



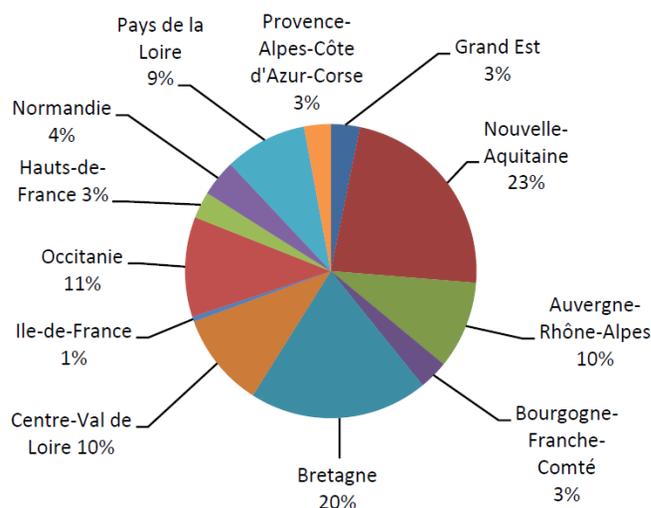
Membre
Sébastien
Legendre
(41) Loir-et-Cher



Membre
Julien Prosper

En région Centre - Val de Loire, on dénombre 35 parcours labellisés. Au niveau national, ce sont déjà 225 parcours et 148 en cours de labellisation. Au total : 186 parcours Passion, 165 parcours Famille et 22 parcours Découverte.

Répartition sur le territoire national



Données Fnnp 2020

La société a évolué dans sa façon de consommer les loisirs. Ses attentes résident dans le besoin d'immédiateté, le désir de réussir rapidement, la recherche d'encadrement, de confort et d'une nécessaire sécurité.

Trois labels disponibles

Afin de répondre à ces attentes, la Fnnp promeut une politique de mise en valeur générale des parcours de pêche en vue d'améliorer globalement leur réseau dans le cadre d'une cohérence départementale et/ou régionale. Elle favorise l'émergence de parcours d'excellence facilitant la promotion et la communication en leur accordant une lisibilité par l'attribution de labels. Ainsi, depuis 2011, le Comité national de labellisation des parcours de pêche composés d'élus associatifs et de représentants du secteur du tourisme est seul habilité à accorder les labels sur la base de dossiers présentés par les fédérations en fonction de grilles de critères spécifiques pour chacune des catégories de labels.

Evolution des grilles de labellisation

En 2020, les grilles ont fait l'objet d'une actualisation et d'une modernisation et assurent une uniformisation des dossiers et par conséquent la qualité des labels. Les grilles sont disponibles sur bibliopeche.

Comité régional de labellisation

Le Comité régional a pour vocation d'effectuer une visite de contrôle sur le terrain, suite aux aménagements mis en place sur le site, afin de s'assurer que l'ensemble des critères d'éligibilité sont présents. Il rédigera le compte-rendu de labellisation qui sera soumis à validation par la Fnnp.





Douchy (45)

Loiret

Avis de la commission : FAVORABLE

L'étang de la Noue dispose de tous les arguments pour prétendre à la labellisation « famille ». Il comprend notamment une multitude d'activités annexes telles qu'un parcours pédagogique, plusieurs emplacements camping-cars ou encore de nombreux jeux pour les enfants. Son orientation vers la région parisienne en fait un atout de charme pour attirer les touristes. La relation entre l'Aappma et la commune facilite les échanges et permet d'aboutir à un excellent travail.



Cepoy (45)

Loiret

Avis de la commission : FAVORABLE

L'Etang de Vassel respecte tous les critères des parcours « passion » et est spécialisé en float-tube. Le plan d'eau est en no-kill carnassiers afin de maintenir la densité de poissons. Ce site apparaît comme préservé au coeur de la forêt alluviale du Loing et d'un complexe halieutique impressionnant, comprenant une multitude de plans d'eau, deux bras du Loing et le canal du Loing. L'offre de pêche est donc abondante. Nous avons apprécié la forte implication des acteurs locaux : commune de Cepoy et agglomération de Montargis, représentées lors de notre visite et qui semblent réactifs aux demandes formulées par le comité de labellisation (parking, labelliser deux autres plans d'eau du complexe halieutique). La commune de Cepoy est labellisée « station pêche » depuis plus de deux ans et bénéficie également d'hébergements qualifiés pêche. Ce site deviendra rapidement un des fleurons de la région.



Pocé-sur-Cisse (37)

Indre-et-Loire

Avis de la commission : FAVORABLE

Un partenariat fort entre la commune, le syndicat de rivières, l'Aappma et la Fédération départementale a permis de travailler sur un projet local de développement touristique autour d'une voie verte permettant de relier la commune de Pocé-sur-Cisse à Amboise, et notamment sa gare. Le parcours de pêche s'intègre parfaitement dans ce projet et les pêcheurs vont pouvoir bénéficier d'un parcours «passion» de 750 m parfaitement entretenu et poissonneux. Ils bénéficieront également de services complémentaires comme d'un abri, de poubelles, de tables de pique-nique, d'un parcours pédagogique ainsi que d'un parcours «truite» de plus de 500 m en amont de la Cisse qui vient (fin 2019) de bénéficier de nombreux travaux de restauration. Un nouveau parcours d'excellence sur les rivières d'Indre-et-Loire qu'il conviendra de valoriser.





Mailing CMS Eolas

Pour la reprise de la pêche, l'association régionale a communiqué afin de rappeler la convention de partenariat avec le Crédit Mutuel du Centre, partenaire avec lequel nous partageons l'objectif commun de valoriser et accompagner les aappma et les adhérents. Nous avons invité les pêcheurs à découvrir le dispositif spécifique réservé aux associations (« partenariat 50/50 »), dispositif s'inscrivant pleinement dans le dynamisme de reprise de la pêche, en permettant le remboursement à hauteur de 50€ de la carte de pêche et de nombreux avantages exclusifs pour les adhérents devenant client, et pour l'aappma le versement de 50€ en remerciement.

<http://afpcvl.federationpeche.fr/2855-tous-gagnant-.htm>



Charte de l'écocitoyen

La pratique de la pêche implique des droits et des devoirs que tous devons respecter pour protéger le loisir pêche, les milieux et les espèces. En partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, l'association régionale a rédigé une charte comprenant 14 points. Elle rappelle les règles d'usage et de bon sens, articulée autour de la sécurité et la réglementation, du respect des milieux et de l'environnement, des espèces, des lieux et des usagers de l'eau.



CHARTE de l'ECOCITOYEN au BORD de L'EAU

Voici les recommandations pour un bon comportement et une bonne conduite au bord de l'eau.

Les milieux aquatiques sont des endroits remarquables et sensibles avec une biodiversité exceptionnelle qu'il convient de préserver et valoriser. Afin d'être respectueux et respecté au bord de l'eau, je dois suivre quelques règles de bonne conduite :

1. Je ne laisse pas de trace de mon passage et j'emporte mes déchets.
2. Je reste sympathique, jovial et courtois avec autrui : cyclistes, promeneurs, pêcheurs, kayakistes, riverains, etc.
3. J'évite de marcher dans l'eau ou de détruire la faune et la flore. Toutes les espèces ont un rôle important dans le cycle de la vie.
4. Je reste discret pour ne pas déranger la faune lors de mon passage et ne fais pas de feu.
5. Je respecte la réglementation liée à l'activité que je pratique.
6. Je surveille le milieu naturel et communique auprès de l'Office Français de la Biodiversité les éventuels problèmes constatés : pollution, aseccs, plantes invasives, dégâts, etc.
7. Je respecte les clôtures, les propriétés et je me munis de ma carte de pêche.
8. Je respecte les espaces protégés ainsi que les zones sensibles telles que les frayères (zones de ponte des poissons).
9. J'évite le piétinement de la végétation en restant sur les sentiers et chemins.
10. Je n'introduis pas de nouvelles espèces dans un milieu car elles peuvent se développer au détriment des espèces locales.
11. Je garde mon chien en laisse pour éviter qu'il soit perçu comme un prédateur.
12. J'adapte mon activité au milieu afin de ne pas le perturber et d'éviter les dégradations de toutes sortes.
13. Je suis responsable, j'agis, j'informe, j'éduque avec mes connaissances pour préserver les milieux aquatiques.
14. Je suis un acteur de demain et je privilégie le covoiturage ainsi que les transports en commun pour mes activités au bord de l'eau.



Pêche et Protection de l'eau et du milieu aquatique



Avec le soutien financier de





La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel, d'une grande richesse et d'un territoire en plein développement. Sensible à ces enjeux, notre association souhaite mettre en place des actions d'ampleur régionale favorisant la protection et la restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité, ainsi que le développement durable du territoire à travers le développement régional du loisir et du tourisme pêche.

Satisfaire les pêcheurs locaux mais également faire de la région Centre - Val de Loire, une destination pêche à part entière sont les objectifs à court terme. Il apparaît clairement que la pêche est un loisir qui ne connaît pas de saison et qui par conséquent, encourage un tourisme d'inter-saison. D'ailleurs, les professionnels du tourisme ne se trompent pas lorsqu'ils investissent dans le tourisme pêche pour lisser l'activité touristique sur l'année.

« Un loisir qui ne privilégie pas un espace plus qu'un autre. On pêche tant en Sologne, qu'en Touraine ou dans le Perche, en ville comme à la campagne, en rivière comme sur des plans d'eau. »

Serge Savineaux, Président de l'association régionale.

Afin d'assurer un développement d'envergure régionale, un schéma régional de développement du loisir pêche est en cours de réflexion. Il s'appuie notamment sur le schéma national de développement du loisir pêche et les schémas départementaux, le tout en conformité avec les orientations régionales.

Cette volonté de développer le loisir pêche ne peut être possible qu'en assurant un équilibre entre pratique de la pêche et politique de gestion des ressources. Cette prise de conscience permet d'associer pleinement les acteurs de la pêche aux côtés des acteurs touristiques pour définir les bases d'un schéma de développement du loisir pêche en région Centre - Val de Loire.

Concrètement, les trois objectifs sont :

1. Générer davantage de pêcheurs en région.
2. Permettre une prise de conscience des flux et des retombées économiques liés à la pratique de la pêche pour mobiliser l'appui des partenaires touristiques au sein de la région.
3. Définir les orientations stratégiques concernant les leviers de développement de la pratique de la pêche tant par des pêcheurs locaux que des touristes : aménagements, équipements, création de produits, animations, communication, partenariats et événements.

Cette étude a été transmise en décembre dernier au Cabinet Alliances qui a débuté les travaux dès, février 2021. Leur proposition consiste en trois enjeux fondateurs et structurants : connaître les pratiques des pêcheurs locaux et des touristes, accompagner l'affirmation d'une offre lisible et attractive et définir des orientations stratégiques pour mobiliser les associations et les partenaires.

Un questionnaire est en cours afin de centraliser un maximum de données. Le rendu est prévu pour mi-2022.

19 968 euros 40 % aide régionale



Financement de la région

Après plusieurs échanges infructueux avec la région Centre - Val de Loire, une rencontre s'est déroulée en début d'année directement avec Monsieur François Bonneau, Président de région. Des échanges directs parsemés de valorisation des actions des fédérations entre protection du milieu et développement du loisir pêche ont abouti à un soutien pour la réalisation de l'étude sur le développement du tourisme halieutique en région Centre - Val de Loire

DES RESSOURCES

POUR ÉTUDIER, PROTÉGER ET GÉRER



La révision des zones vulnérables

La lutte contre la pollution diffuse par les nitrates est un enjeu important en matière de protection de la qualité des eaux. Une concentration importante de nitrates dans l'eau rend l'eau non potable et peut causer des problèmes d'eutrophisation.

En France, la concentration de nitrates a fortement augmenté depuis les années 1950. La ressource en eau continue de se dégrader et de nombreux captages d'eau potable ont été abandonnés. Face à ces dégradations, la lutte contre les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) devient une priorité et certains acteurs sont dans le collimateur : agriculture, industrie et rejet des eaux usées urbaines.

Pourtant depuis 1991 et la directive européenne, l'excès de nitrates fait l'objet de nombreuses réglementations, dans le seul but de réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates à partir de sources agricoles et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Elle impose notamment de mettre en place un programme de surveillance qui détermine pour les eaux superficielles et souterraines les secteurs contaminés ainsi que ceux qui ont tendance à l'eutrophisation. L'objectif est de désigner des zones vulnérables aux nitrates.

Par conséquent, le Préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne lance depuis près de 30 ans, des concertations afin de trouver la meilleure façon de réduire les pollutions dues aux nitrates et éviter de nouvelles pollutions. En se basant sur le zonage des éléments techniques et fiables, il a engagé la 7^e révision des zones vulnérables aux nitrates fin 2020,

à la suite de la 7^e campagne de surveillance. Il a établi le projet de zonage en concertation avec des organisations professionnelles agricoles, des représentants des usagers de l'eau, des communes et de leurs groupements, des personnes publiques ou privées qui concourent à la distribution de l'eau, des associations agréées de protection de l'environnement intervenant en matière d'eau comme les fédérations de pêche et des associations de consommateurs.

La concertation est engagée à deux échelles : régions et bassin (instance de concertation composée de la commission planification du comité de bassin élargie à certains autres membres du comité de bassin). En parallèle, une concertation agricole à l'échelle du bassin a été engagée. En région Centre - Val de Loire, les résultats ne sont toujours pas présents et la conséquence directe sera le classement de nouvelles communes. Outre les aspects habituels déjà surveillés, une vigilance sera notamment apportée par notre structure sur l'évolution de la pisciculture intensive en Brenne.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Etape 1 : consultation jusqu'à janvier

Etape 2 : synthèse et élaboration du projet

- consultation du comité de bassin

- présentations régionales

Etape 3 : consultation institutionnelle et du public

Mai : finalisation de l'arrêté

Apave : habilitation à l'électricité

Comme tous les ans, une session de formation a été organisée à Blois. Cette année, elle a réuni 8 personnes en juillet. Elles ont accompagné les fédérations départementales lors d'action de pêches électriques dès le mois de septembre.





Zones non traitées, une victoire ?

Plus connue sous l'acronyme ZNT, une zone non traitée est « une distance à respecter vis-à-vis des points d'eau, lors de la pulvérisation d'un produit phytopharmaceutique ».

En 2017, les Préfets de la région Centre - Val de Loire ont publié, sans consultation de nos structures, des arrêtés définissant une liste de points d'eau concernés par ces ZNT. Comparé au précédent arrêté de 2006, en région Centre - Val de Loire, ce sont plus de mille kilomètres de linéaire de cours d'eau, l'ensemble des fossés et tous les plans d'eau de moins d'un hectare qui ont été exclus des zones non traitées. Des zones à protéger, volontairement oubliées ?

Des recours gracieux aux contentieux

Au cours de l'été 2017, notre association a déposé des recours gracieux dans chaque département, restés sans réponse. Toutes les fédérations ont donc déposé dès 2018, des recours en contentieux, motivés par l'illégalité des arrêtés, avec notamment l'exclusion des plans d'eau d'une superficie égale ou inférieure à un hectare, la mise à l'écart des fossés ou encore, la violation du principe de non-régression.

Une conclusion est arrivée !

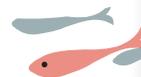
Après deux années de batailles juridiques, les jugements rendus de mars à mai, à la fois, par le Tribunal Administratif d'Orléans et celui de Limoges, annulent les arrêtés préfectoraux des six départements de la région Centre - Val de Loire. Les juges demandent en outre, d'inclure l'ensemble des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes 1/25 000 de l'Institut Géographique National, soit tous les cours d'eau, plans d'eau et fossés. Par conséquent, les tribunaux ont suivi la demande rédigée dans nos recours gracieux. Les tribunaux ont également précisé que l'Etat était condamné à verser à chaque Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une somme de 800 € en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative. Cette somme représente 4 600 euros soit moins d'un tiers des frais engagés dans cette lutte. La défense des milieux aquatiques mérite un investissement humain de chaque instant mais également un investissement financier important. Nous espérons maintenant que nos avis seront davantage sollicités, écoutés et surtout intégrés dans les politiques publiques.



Rédaction des arrêtés

Au vu de la décision des tribunaux administratifs d'Orléans et de Limoges, l'Afpcvl à alerter le Préfet de la région Centre - Val de Loire afin qu'il prenne dans les meilleurs délais, six nouveaux arrêtés prenant en compte les motivations et le dispositif de la décision des tribunaux administratifs. Globalement, la nouvelle rédaction semble intégrer dans sa liste des « points d'eau », les cours d'eau définis à l'article L. 215-7-1 et les éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes au 1/25 000 de l'IGN » afin que les points d'eau intermittents et les fossés y figurent ainsi que « l'ensemble des plans d'eau permanents ou intermittents lorsque leur surface est inférieure à 1 ha et qui ne sont pas en relation directe avec le réseau hydrographique de surface. »

Seule exception, l'Eure-et-Loir fait figure de mauvais élève de la région. On le sait, ce département très agricole jouit d'un traitement singulier et d'une complaisance à toute épreuve. Ce nouvel arrêté en est une nouvelle preuve et un contentieux vient à nouveau d'être engagé afin de faire réagir la justice. En France, l'Etat n'est pas au dessus des lois !



La gestion quantitative de l'eau dans les Deux-Sèvres

Sur un territoire à la ressource en eau limitée et avec des étés de plus en plus secs, la question du partage de la ressource se pose depuis de nombreuses années en Deux-Sèvres. Les suivis de terrain permettant la prise d'arrêtés de restriction des usages toujours plus contraignants, mettent en avant des conflits d'usages récurrents entre la protection des milieux aquatiques et le monde agricole. C'est dans ce contexte qu'une solution est mise en avant dans les Deux-Sèvres, avec la mise en place d'un protocole d'accord pour une agriculture durable.

Un protocole d'accord

D'abord opposée à un projet initial de développement de l'irrigation, la Fédération de pêche des Deux-Sèvres a souhaité s'engager dans la discussion pour que l'accès à l'eau devienne un levier à la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. L'idée de ce protocole est d'amplifier les changements de l'agriculture en cours en favorisant l'Agriculture Biologique ou les certifications Hautes Valeurs Environnementales et ainsi favoriser une agriculture durable.

Les diminutions des prélèvements d'eau l'été, couplées à des changements de pratiques agricoles, seront favorables aux milieux aquatiques et donc à la biodiversité.

L'implication de l'Etat via l'Etablissement Public d'état du Marais Poitevin qui, en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective, est responsable de la répartition des volumes, reste une particularité essentielle du territoire. Cet établissement est aussi garant du fonctionnement du système via un règlement intérieur adapté.

Ce protocole prévoit en outre :

- un volume d'irrigation réduit en été en dessous du volume cible du SAGE,
- la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques,
- le développement de pratiques agricoles vertueuses, en faveur d'une agriculture durable,
- la mise en place d'un schéma directeur de la biodiversité et d'un observatoire des assolements,
- des engagements individuels et collectifs des irrigants,
- une gouvernance du dispositif ouverte à l'ensemble des acteurs,

L'Etat aura également un rôle important afin de contrôler rigoureusement le respect des engagements étant donné que c'est lui, qui attribue les volumes prélevables.



Restauration morphologique de la Courance

Ce projet est né de la volonté commune de l'AAPPMA de la Truite de Mère et du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, d'améliorer le fonctionnement écologique de cette portion de la Courance.

Pourquoi réaliser une restauration morphologique ?

- * Aménager la rivière suite à l'effacement d'ouvrages hydrauliques.
- * Diversifier les types d'écoulements et la variété des granulats.
- * Retrouver et améliorer la capacité d'accueil des espèces cibles.

Les enjeux du chantier :

- * Améliorer la qualité écologique de la Courance.
- * Diminuer la largeur du lit mineur et augmenter les niveaux d'eau en période de basses eaux.
- * Permettre le déplacement et améliorer les habitats des espèces repères.





Impacts des plans d'eau sur cours d'eau



Restauration de la continuité écologique
dans les Deux-Sèvres

Restauration des Sources du Thouet

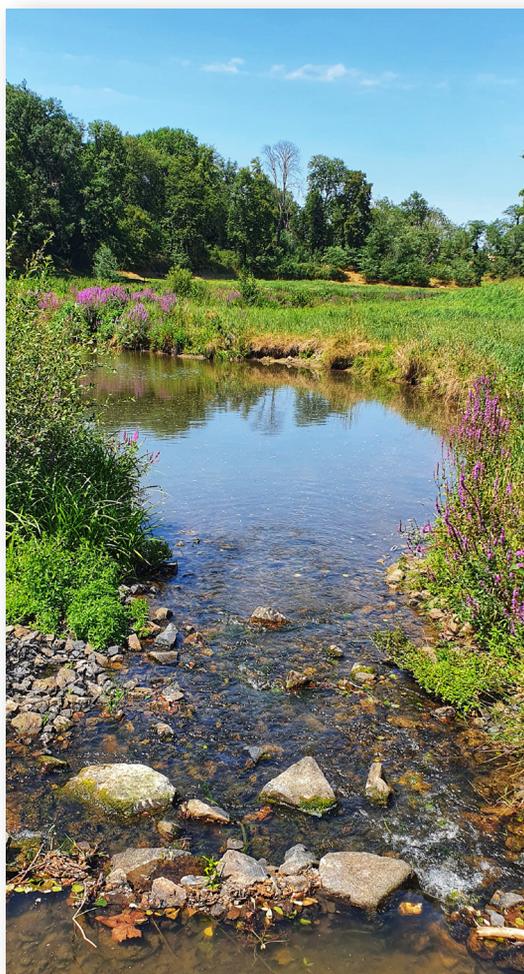
La Communauté de Communes Val-de-Gâtine est propriétaire du plan d'eau des sources du Thouet implanté sur le « site d'interprétation des sources » aménagé sur la commune de Beugnon-Thireuil. Ce plan d'eau était fortement envasé et aucun usage n'y était recensé. Par ailleurs il altérait fortement la valeur biologique du site, aménagé au coeur du périmètre Natura 2000 « bassin du Thouet amont ». Afin de proposer une gestion adaptée de ce plan d'eau, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a été sollicité pour porter l'étude d'avant-projet d'aménagement. Au terme de l'étude, le conseil communautaire a validé le projet d'effacement de la digue et de renaturation du Thouet. afin de répondre aux directives européennes relatives à la continuité écologique.

Éléments techniques

Le chantier a débuté par la récupération et le déplacement des poissons. Puis, la dérivation des eaux d'alimentation de l'étang et la déconstruction lente de la digue afin d'assécher les vases. Ensuite, un lit de 120 mètres a été recréé avec apport de pierres pour sa stabilisation. Un abattage sélectif de la végétation des berges a été réalisé ainsi qu'un aménagement d'un gué pour le bétail et d'une passerelle pour les piétons. Le Thouet a retrouvé un écoulement dynamique au tracé sinueux.

Vidéo de valorisation :

<https://www.valleedouthouet.fr/galerie-de-photos.html>



Effacement du Lac de la Chaize de Bressuire

Le plan d'eau a été créé en 1970 pour alimenter l'abattoir à proximité, Avec une superficie de près de 2 ha. le Lac de la Chaize se situe directement sur le lit du cours d'eau, le Ton. Comme indiqué par Philippe Courtin, président de l'Alevin bressuirais : « les pêcheurs ont souhaité que soit démolie le barrage car le lac s'était ensablé et était totalement envasé ». Le scénario retenu était de supprimer le plan d'eau et restaurer le Ton en réhabilitant l'ensemble du fond de vallée avec deux volets :

- la restauration et/ou l'accompagnement de la qualité des milieux,
- l'aménagement paysager du site avec la réalisation de plantations, l'aménagement de cheminement et la possibilité de réaliser des annexes hydrauliques (bras morts, mares...).

Réalisation des travaux :

2016 : Vidange du plan d'eau progressive.
Interventions à la pelleuse.

2017 : Assec

- Abattage des peupliers, arbres, arbustes et broyage
- Effacement de l'ouvrage : travaux de restauration du lit
- Travaux de comblement du plan d'eau
- Ouverture du nouveau lit
- Réalisation des cheminements en bois et du belvédère

DES RESSOURCES POUR COMMUNIQUER

La participation sur les salons régionaux

L'association régionale était présente au carrefour national de la pêche en France avec une forte mobilisation des élus de l'association. Le stand régional a vocation à promouvoir la région Centre - Val de Loire comme destination pêche. Cette présence au milieu de tous les acteurs associatifs de la pêche en France est nécessaire afin de reconnaître la région comme un acteur important. Trois jours durant, les visiteurs ont pu assister à la multitude d'animations mises en place, telles que la présence du plus grand bassin de démonstration d'Europe, le village des Youtubeurs avec notamment Sébastien SPRING du Cher.

Les 7, 8 et 9 février s'est déroulé le 24e Salon de la pêche de Châteauroux qui a réuni cette année encore près de 15 000 visiteurs. Une institution de plus en plus réputée qui accueille également de nombreux élus locaux et des acteurs du monde de la pêche. Outre le stand de l'association régionale accompagné cette année de Fishing Trail, on retrouve comme toujours plus de cent exposants, répartis entre des petits artisans et de grandes marques internationales. L'eau, la pêche et la protection des milieux aquatiques restent l'activité principale du stand. L'idée est de sensibiliser au mieux les pêcheurs et de communiquer globalement sur les problématiques rencontrées.

« C'est devenu au fil des années, un salon très prisé des pêcheurs. »

Jean-Marc TAUPIN, membre du comité régional de labellisation

La fête de la Sange, organisée tous les ans à Sully-sur-Loire a été annulée mais devrait se maintenir en 2021, contrairement au carrefour national de la pêche en France et au Salon de la pêche de Châteauroux, tous deux annulés.



Retrouvez votre nature !

Afin de relancer une dynamique d'acquisition de la carte de pêche à la sortie du confinement, l'association a réalisé un montage vidéo d'une durée de 2'30. L'idée était de redonner envie aux pêcheurs de revenir vers notre activité, sortir et retrouver la nature.

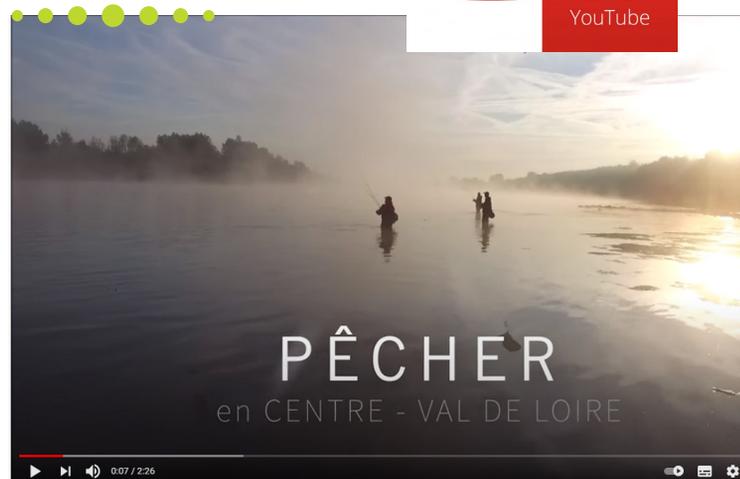
Pour cette vidéo, les fédérations de pêche d'Eure-et-Loir et du Loiret ont transmis quelques *rushs* à l'association régionale tout comme Sébastien SPRING et Dimitri KOPIEK.

Le slogan de la vidéo :

« Dès le 11 mai, retrouvez le plaisir, redécouvrez un loisir, pêchez en région Centre - Val de Loire ! »

N'hésitez pas à vous abonner à notre chaîne Youtube afin de suivre notre actualité en vidéo : <https://urlz.fr/fXKB>.

YouTube™



Dès le 11 mai, pêcher le carassin en Centre - Val de Loire !

2 810 vues · 7 mai 2020

19 0 PARTAGER EN



Actions de communications diverses

Spots TV

Comme chaque année depuis 2014, une campagne télévisuelle s'est déroulée. Cette fois, l'idée était de la diffuser début janvier afin de promouvoir la mensualisation de la carte de pêche. Ainsi, les plans médias TV ont été optimisés afin d'obtenir 46 spots en région Centre - Val de Loire. Quelques difficultés ont été rencontrées suite à des mouvements de grèves, mais tous les spots ont été honorés. La vidéo a dû être actualisée pour répondre au nouvel objectif.

La satisfaction reste importante et les fédérations sont conscientes que cette communication est complémentaire aux actions qu'elles mènent localement : presse, radio, ou autre.

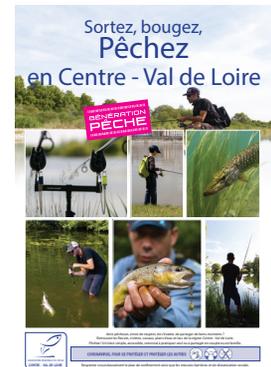
Ce projet bénéficie d'une aide de la Fnpf et de l'Ehgo.

Réseaux sociaux

L'association relaie également toute son actualité ainsi que celle de la Fédération nationale de la pêche en France, des fédérations départementales ou encore le cas échéant, celle de ses partenaires, sur les supports que sont Facebook et dans une moindre mesure, Twitter. Le site Internet est actualisé de façon à retrouver la majeure partie des activités de l'association.

Une communication chez les dépositaires

Trois séries d'affichage (A1, A3 et A4) chez les dépositaires de la région étaient prévues, pour Noël et pour les ouvertures. La crise sanitaire a fait évoluer le projet et les affiches liées à l'ouverture du brochet n'ont pu être distribuées. Ainsi, une affiche a été créée lors du déconfinement afin de promouvoir le loisir pêche.



L'information par les bulletins

Au fil de l'eau, le bulletin d'information du bassin Loire-Bretagne est paru à trois reprises en 2020 (avril, juillet et décembre). De nombreuses thématiques ont été abordées afin d'informer les fédérations (élus et salariés) mais également les pêcheurs : la rédaction en cours du prochain Sdage, les discussions autour du silure, ZNT, une victoire et après ?, le lancement de la révision des zones vulnérables ainsi qu'un bref retour sur les journées techniques régionales qui se sont déroulées dans le département des Deux-Sèvres.

Pour rappel, cette action est réalisée en partenariat avec l'union de bassin. Les deux entités sont impliquées dans la transmission des informations synthétiques aux instances comme aux pêcheurs.



La création d'un bassin versant

Pour faciliter la compréhension du petit et du grand cycle de l'eau et susciter l'intérêt de tous les publics, notamment des pêcheurs, il convient de développer des moyens de communication et d'information adaptés.

Ainsi en 2020, notre association a travaillé sur la création d'un panneau pédagogique représentant le bassin versant de la Loire. Il aborde les cycles naturel et domestique de l'eau et nous permettra d'échanger avec le « grand public », lors des manifestations et animations, dans sa version magnétique. Cette version pdf est déjà disponible et deviendra officiellement interactive en 2021 avec la création d'une version mise à disposition sur le site Internet de l'Afpcvl. Une version ludique reprendra l'intégralité des pictogrammes et sera via tous les supports.



Création de « Mon cahier de jeux »

Outil pédagogique souvent évoqué par les animateurs, ce cahier de jeux destiné aux enfants des ateliers pêche et nature, aux interventions scolaires ainsi qu'aux animations « grand public » offre une dizaine de pages ludiques afin de maintenir en éveil, les jeunes. L'objectif principal est l'apprentissage par le jeu.

On retrouve donc :

1. Qui est-ce ?
2. Anatomie du poisson
3. Coloriage aquatique
4. Mots croisés
5. Poissons à relier
6. 7 erreurs
7. Reconnaissance des poissons
8. Les 10 commandements

Cet ouvrage est disponible dans toutes les fédérations de la région.



Distribution des incollables

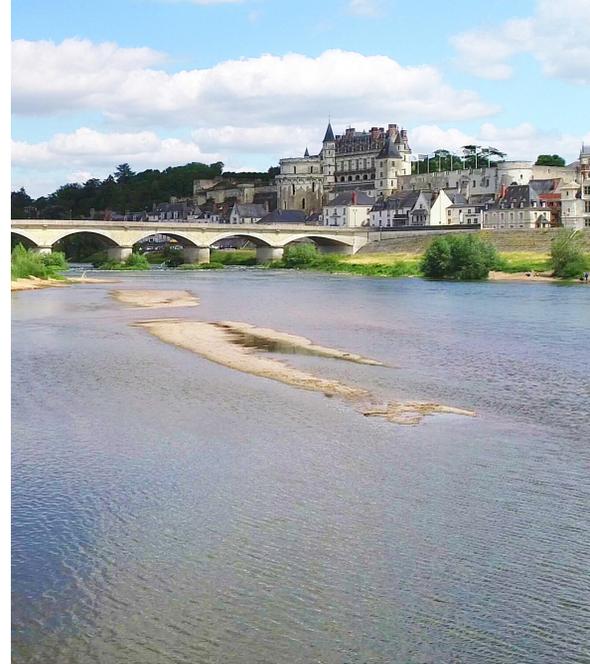
Début mai, l'intégralité des fédérations du bassin Loire-Bretagne a réceptionné 1 000 exemplaires du jeu de « questions - réponses » Eau, pêche et milieux aquatiques.

Des prises de vues qui se multiplient

Depuis 2019, l'association régionale réalise des prises de vues pour valoriser le territoire piscicole de la région Centre - Val de Loire.

En 2020, l'association a valorisé deux sites dans le Loiret : <https://urlz.fr/fXGH> & <https://urlz.fr/fXGK>. Le site de la Ballastière de la Scierie, dans le Loir-et-Cher a également fait l'objet d'une valorisation : <https://urlz.fr/fXGE>. Plusieurs sites dans le Cher ont été filmés puisqu'une vidéo sur les travaux de restauration sur l'Arnon était prévue mais malheureusement, du fait de la crise sanitaire, elle n'a pu se concrétiser. Toutefois, plusieurs rushes ont été repris dans le film de Anne-Cécile Monnier : <https://urlz.fr/fXGU>.

Afin d'abonder le site Internet de la Fédération d'Indre-et-Loire, une journée de tournage a également été réalisée dans le 37.



Commandes groupées

Une multitude de commandes a été réalisée cette année au profit des Fédérations départementales.

Sensas, pour le matériel de pêche, Créatik pour les goodies ou encore Simon pour les étuis. Ces commandes groupées permettent de diminuer le coût des achats pour les Fédérations départementales.

GÉNÉRATION PÊCHE



Guide pratique
2 500 ex.

Découvrir les poissons
1 500 ex.



Adhésif
500 ex.



Livret sur les espèces
1 500 ex.

Panneau en dibond
50 ex.



Carnet
100 ex.



Police de la pêche

Pour 2020, l'Entente Halieutique du Grand-Ouest a maintenu son aide financière au profit des fédérations départementales dans l'acquisition d'objets promotionnels estampillés Génération Pêche.



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
CENTRE - VAL-DE-LOIRE



Association régionale des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire
11 rue Robert Nau
41000 BLOIS

afpcvl@orange.fr / 0254902567

Action soutenue par :





ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
CENTRE - VAL-DE-LOIRE